

ASSEMBLEE GENERALE DU  
CEDAPA ET OGM / (P. 2)

FERMOSCOPIE / À LOUARGAT  
CHEZ YANN ET CÉCILE LE MERDY (P. 6)

ECO-LIEN / UN GROUPEMENT  
D'EMPLOYEURS BIOS ET DURABLES (P. 3)

# L'écho du Cedapa

N° 99 - JANVIER-FEVRIER 2012 - 4 €

## Assemblée générale du CEDAPA : les priorités 2012

**Priorité à l'appui aux adhérents dans l'évolution de leur système vers l'herbe et pour conforter les systèmes en place :** les formations, la recherche de références techniques et économiques, les groupes d'échange (économie, technique herbe, adaptation au changement climatique, plus d'autonomie...), la communication sur le système herbager continuent à être les socles de l'action du CEDAPA.

**Poursuivre notre implication dans les dossiers qui peuvent influencer sur le développement des systèmes herbagers :** la directive nitrates, le maintien d'une MAE en soutien aux systèmes herbagers, la veille sur la PAC, le dossier algues vertes...

**Poursuivre l'engagement dans ECOPHYTO 2018 :**

- 1) Objectif politique : montrer que réduire de 50% les phytos c'est possible
- 2) Pour les agriculteurs, un moyen pour avancer sur les cultures

**Reprendre le travail sur la valorisation du lait herbager non OGM :**

L'objectif pour le CEDAPA est de proposer une alternative au modèle dominant d'orientation vers des systèmes stock maïs + OGM.

La démarche du CEDAPA vise à créer une filière de lait herbager non OGM, chose qui n'existe pas. C'est un projet très ambitieux, qui veut remettre l'humain au centre de l'économie. C'est un projet, enfin et surtout, qui a besoin de matière grise.

*PATRICK THOMAS. PRÉSIDENT DU CEDAPA*

## Le retour de la betterave fourragère ? (dossier pages 4 et 5)

**Et aussi, les taupins : mieux les  
connaître pour mieux les combattre  
(p. 7 et 8)**



**L'INFORMATION TECHNIQUE POUR GAGNER EN AUTONOMIE**

# Etiquetage "sans OGM" : enfin !

Paru le 31 janvier au Journal Officiel, le décret d'application de la loi sur l'étiquetage des denrées alimentaires "sans OGM", entrera en vigueur le 1er Juillet 2012.

On désespérait de le voir enfin mis en vigueur, c'est désormais chose faite... ou presque ! "Après quatorze ans d'attente, les consommateurs vont enfin pouvoir identifier sans ambiguïté la viande, le poisson, les produits laitiers, les oeufs et les autres aliments provenant d'animaux nourris sans OGM", s'est félicitée l'UFC-Que Choisir, qui a participé à la rédaction du décret. En effet, depuis 1997, les fournisseurs étaient tenus d'indiquer la présence d'OGM dans les produits alimentaires. Mais la loi ne leur imposait pas d'indiquer si les animaux fournissant la viande, les produits laitiers ou les oeufs étaient eux-mêmes nourris avec des OGM. Parallèlement, une réglementation française obsolète interdisait aux fabricants de produits alimentaires issus de filières sans OGM la mention "sans OGM" sur les emballages.

## Le décret en bref

Le texte autorise la mention "sans OGM" pour les produits alimentaires/ingrédients suivants :

- ♦ Les ingrédients d'origine végétale contenant au maximum 0,1% d'OGM (mention "sans OGM"),
- ♦ les ingrédients/produits alimentaires provenant d'animaux d'élevage (mentions "Nourri sans OGM" et "Issu d'animaux nourris sans OGM") avec une distinction selon que les animaux ont été nourris avec des aliments contenant moins de 0,9 % d'OGM ou moins de 0,1% d'OGM. La coexistence de deux seuils constituera une source de confusion pour le consommateur, ont tout de suite noté les associations de consommateurs
- ♦ les ingrédients apicoles issus de ruches situées à au moins 3 km de cultures génétiquement modifiées (mention "sans OGM dans un rayon de 3 km").

La possibilité d'une mention sans OGM dans le champ visuel principal de l'emballage, et pas seulement dans la liste des ingrédients, est inscrite dans le décret, mais seulement pour tout ingrédient qui représente plus de 95 % en poids de la denrée alimentaire. Cela signifie qu'un yaourt nature pourra porter une mention

sans OGM en évidence, alors que pour un yaourt à la fraise, cette mention sera reléguée au beau milieu de la liste des ingrédients. Autant dire qu'elle sera alors invisible.

Autre limite de taille de la réglementation : il ne sera pas obligatoire de nourrir les animaux sans OGM pendant toute leur vie, seul un délai de 6 mois sans alimentation OGM sera exigé pour l'étiquetage du lait...

## Une bonne nouvelle pour le projet de valorisation d'un lait herbager sans OGM ?

A court terme la mention "issu d'animaux nourris sans OGM" pourra sans doute constituer un moyen pour mettre en valeur les produits de l'Agriculture Durable. A moyen terme, les acteurs de la filière conventionnelle pourraient utiliser le créneau "sans OGM" sans trop de difficultés. Cela conforte le groupe du CEDAPA dans l'idée que la communication sur notre lait herbager devra être axée sur la dimension locale du projet et les bonnes pratiques environnementales des élevages engagés.

ROMAIN LE MOUËL, CHARGÉ DE MISSION VALORISATION AU CEDAPA



Trois nouveaux administrateurs pour le CEDAPA : Sandrine Le Luel de Gourin, Yann Le Merdy de Louargat et Florence Tacussel de Plouha. Sont sortis du conseil d'administration : Frédéric Darley, Dominique Le Calvez, Serge Robin et Bernard Buet. Patrick Thomas reste Président du CEDAPA.

Côté salarié, Romain Le Mouël a été embauché en CDD sur la valorisation du lait herbager. Clémence Fisson, chargée des cultures économes, quitte le CEDAPA et est remplacée par Maud Cloarec, qui travaillait au Pays du Centre Ouest Bretagne.

## Invité à l'Assemblée générale du CEDAPA (voir photos ci-dessous) Jochen Koester, membre dirigeant de l'association qui gère le label sans OGM en Allemagne.

En Allemagne, 10% du lait allemand porte une étiquette sans OGM fin 2011. Cette percée est surtout due à l'action de Greenpeace, très puissante Outre-Rhin. La première entreprise laitière à s'être lancée, Campina, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 15% grâce à la mention sans OGM.

La plus value pour le producteur est de 10 euros pour 1000 litres en moyenne, mais peut aller jusqu'à 70 euros pour 1000 litres pour un lait régional et "équitable". 6000 à 7000 producteurs de lait allemands sont aujourd'hui concernés.

## Créer un emploi partagé entre des agriculteurs bios et durables

*Pour pallier des besoins de main d'oeuvre réguliers ou de remplacement ponctuel, sept agriculteurs du Mené ont créé un groupement d'employeurs qui leur permet d'embaucher un salarié à plein temps. Les explications de Christophe Carro, éleveur laitier membre du groupement.*

A l'origine, deux producteurs en bio, Joseph et Maryse Templier (en lait et endives à Trébry), Xavier et Pascale Doussinault (verger et fruits à Plestan). Leur problématique, un manque récurrent de main d'œuvre saisonnière compétente capable de les seconder lors des pointes de travail, en hiver pour l'un (endives) au printemps et automne pour l'autre (taille des pommiers, récolte et mise en bouteilles...).

Après analyse du temps de travail, ils jugent avoir besoin d'un salarié à mi-temps sur l'année. Comment résoudre ce besoin de main d'œuvre temporaire et créer un emploi pérenne ? Joseph contacte ses collègues éleveurs de lait potentiellement intéressés car parfois seuls sur l'exploitation. Au final ce sont sept paysans qui décident de se prendre en main et de créer leur propre groupement d'employeurs.

### Ne pas prendre le salarié pour un larbin

S'ensuit une période de réflexion et de « *défrichage* » ou l'ensemble du fonctionnement est mis en place : gestion de la main d'œuvre (profil du salarié, polyvalence, recrutement, planning, horaires, salaire, équipement, sécurité au travail) et gestion du groupement d'employeurs (création, enregistrement, compta, éthique du groupement, règlement interne, tarif horaire, bilan annuel). Au bout de six mois de travail en commun, le groupe crée le groupement d'employeurs « Eco-lien » et embauche un salarié à temps complet en novembre 2010. Le groupe réfléchit aussi à son éthique commune : respect de l'environnement sur la ferme, rapport équitable avec le salarié (respect des horaires, des engagements, lui assurer une formation en agriculture durable, « *ne pas le prendre pour un larbin !* »)

A mi-temps chez les Templier et les Doussinault, le salarié assure chez les cinq autres agriculteurs un remplacement ponctuel sur la ferme, un allègement du travail pour une journée, une aide pour un chantier de bois ou de béton, mais pas de remplacement pour les vacances. Il peut travailler dix week-ends par an, ce qui permet à chaque adhérent de bénéficier au minimum d'un week-end par an.

### Principe de fonctionnement actuel

Après avoir réglé un droit d'entrée (100 euros) et une cotisation annuelle (50 euros), chaque adhérent s'engage pour un nombre de jours définis pour l'année. Chaque mois, chacun verse la quote-part du salaire, proportionnellement au nombre de jours pour lesquels il s'est engagé (ex : 1/10 par mois pour 12 jours par an). Un ajustement au temps réel passé est effectué en fin d'année.

Chaque trimestre a lieu une réunion pour établir un planning pour le trimestre suivant. Le planning, accessible sur internet, est modifiable pour un certain nombre de journées en cas de besoin urgent d'un adhérent. Le président et le trésorier assurent l'animation du groupement, les relations avec le salarié et établissent la facturation aux adhérents. La gestion administrative du groupement (salaire, social, fiscalité...) est assurée par le centre de gestion AFOC. Une assemblée générale annuelle est organisée pour le bon équilibre du groupement (financier et moral).

### Après un an, l'équilibre est atteint, et pas seulement au niveau financier

Côté financier, l'équilibre est atteint au bout d'un an. Côté travail, chaque adhérent a respecté grosso modo ses engagements de départ. Après plus d'un an de fonctionnement, aucun retrait n'est à signaler. Le groupe s'est peu à peu soudé autour d'Alexandre, salarié qui remplit sa fonction et s'adapte aux besoins de chaque exploitation. Humainement c'est aussi une belle aventure qui permet à des paysans de différentes productions de se rencontrer et de mieux se connaître.

#### Coût du groupement d'employeur Eco-lien\*

**Droit d'entrée : 100 € (une seule fois)**

**Cotisation annuelle : 50 € (une fois par an)**

**Coût à l'heure de travail : 14,50€ pour 8h20 par jour, soit un coût de 120 € par jour (charges comprises)**

\* Eco-lien = économie, écologie et lien entre les éleveurs

## ANNONCES

**Exploitation laitière herbagère du bord de mer (Baie de St Briec) recherche associé motivé par l'accueil à la ferme** (suite au départ d'un associé fin 2010)

Le site comporte un gîte de 13 places avec 5 chambres individuelles équipées SdB et un studio de 2 places.

La proximité de bord de mer mais également des circuits de randonnées (à pied, à cheval ou à vélo) en font un site idéal pour toucher un large public.

Des possibilités d'extension existent.

Participation aux travaux de l'exploitation souhaitée.

**Contact : Jean-Pierre Guernion tél.06.37.91.24.78**

**Urgent - Recherche 5 tonnes de foin**

Contact : Damien Ernault, chèvrerie de Fréhel, 06.63.91.04.13

# Le retour de la betterave fourragère ?

*On croyait la culture moribonde chez les herbagers. La dernière vague des résistants cultivateurs de betterave avait été emportée par le passage en bio : le désherbage de la betterave apparaît le plus souvent insurmontable, du moins dans un temps de travail acceptable ! Chez les autres, la simplification de la ration avait eu raison de cette culture, à l'exception notable du Centre Ouest Bretagne, du Trégor (et à Hillion). Mais de jeunes herbagers font leurs premières armes en betterave... et s'en trouvent plutôt bien. Témoignages.*



**Un bol spécial pour betteraves qui les tranche et les distribue, chez Yann Le Merdy à Louargat.**

Chez Yann Rolland, de Saint-Barnabé, les betteraves sont arrivées cette année pour la première fois, presque par hasard : les voisins retraités souhaitent en cultiver quelques ares sur ses terres ; autant en mettre aussi pour lui. L'essai se limite à 50 ares, installés après prairie. Résultat : « *la chance du débutant. Un rendement exceptionnel, le double d'un maïs* ». Cette année, il en sème deux hectares : « *le coût à la tonne de matière sèche est bien inférieur à celui du maïs* ».

« *Quand on en a fait une fois, on ne peut plus arrêter* », estime quant à lui Yann Le Merdy. L'état sanitaire des bêtes, l'augmentation des taux, en particulier le TP (1 à 2 points), et surtout l'appétence du fourrage : « *elles en raffolent* ». Ils sont plusieurs à prendre plaisir à regarder manger les vaches !

Les jeunes herbagers se sont lancés d'abord pour sécuriser leur système herbager et compenser la baisse du maïs fourrage imposé par la mesure agro-environnementale SFEI. L'échange avec d'autres éleveurs du CEDAPA cultivant la betterave a aussi joué, au moins en Centre Bretagne.

### **Ils n'ont pas encore une grosse expérience de la betterave, mais ne s'en font plus tout un monde.**

Yann Le Merdy en cultive depuis 2008. Le désherbage reste un point aléatoire, avec une règle absolue : « *c'est le premier passage qui est déterminant. Il ne faut pas se préoccuper du stade des betteraves, mais du stade des adventices* ». Trois passages de désherbant et un passage avec un vieux diable adapté pour biner entre les rangs. Patrice Thomas (Louargat) a levé lui aussi ses appréhensions sur le désherbage : « *j'avais peur de louper, mais finalement ce n'est pas sorcier !* » Même sentiment chez Yann Rolland : « *Cette année, la culture de la betterave n'a pas été*

*compliquée : labour, semis, deux passages de Bétanal, et la récolte ! Mais bon, c'est la chance du débutant. »*

La récolte : soit par entreprise, avec une récolte par automotrice, soit avec du matériel en propre (Yann Le Merdy a hérité d'une effeuilleuse et d'une arracheuse de son oncle, et s'entraide avec Patrice Thomas, son voisin).

Le stockage : c'est simple pour ceux qui ont une plate-forme en béton, mais le stockage à plat dans la cour est aussi pratiqué. La question de la couverture des betteraves inquiète : Yann Le Merdy les a couvertes avec de la paille de colza, pour être plus serein ; Patrice Thomas a couvert le tas de palettes, pour que la bâche plastique ne touche pas les betteraves.

### **Un plaisir de voir manger les vaches**

Pour la distribution, Yann Le Merdy a un bol spécial pour les betteraves, qu'il charge à la fourche à main : ainsi pas de cailloux, pas de terre. Les betteraves sont coupées et distribuées à l'auge. Pas de nettoyage particulier à prévoir pour la table d'alimentation. Dès mi-août, « *on va chercher notre godet de betteraves pour libérer les bouts, et on distribue au cornadis* ». Une corvée ? : « *non c'est un plaisir*, dit Cécile Le Merdy. *De toute façon on est obligé de bloquer les vaches au cornadis après la traite pour leur faire traverser le chemin communal. C'est l'occasion de distribuer les betteraves* ».

Chez Yann Rolland, la betterave est distribuée par une remorque distributrice : « *je charge d'abord les betteraves au godet au fond de la remorque, puis l'ensilage d'herbe, l'ensilage de maïs et les concentrés. La remorque mélange les fourrages sans trop les abîmer, et peu importe s'il y a des cailloux* ». Les vaches feront le tri : « *tu n'as plus qu'à ramasser les quelques cailloux qui restent sur le couloir d'alimentation* ». La betterave est stockée sur une plate-forme en béton, à côté du tas d'ensilage d'herbe : l'ajout d'un troisième fourrage dans la ration ne complique pas vraiment le travail.

### **Une distribution mécanisée, avec les autres fourrages**

Les betteraves sont distribuées dans la désileuse, avec le maïs, chez Patrice Thomas de Louargat : « *je charge les betteraves dans le godet et je vide le godet dans la désileuse à la main, pour écarter les cailloux. Ainsi je travaille debout, ce n'est pas une grosse contrainte, ni physique, ni de temps de travail* ».

Yann Allanic (Kerpert) distribue la ration dans un bol mélangeur, équipé des contre-couteaux qui coupent plus ou moins les betteraves. « *Les betteraves sont chargées au godet. Les cailloux passent entre les contre-couteaux sans problème* ». Là aussi toute la ration est distribuée en un seul passage.

Côté ration : on est sur des quantités distribuées de 2 à 3 kg de MS par vache. Yann Rolland a tenté davantage sur une ration où

la part de maïs était importante et s'en est mordu les doigts. Attention également à ajuster la complémentation en azote.

Ration de Patrice Thomas : 2 kg de betteraves, 3 kg d'ensilage de luzerne ou d'enrubannage, 11 kg de maïs et 2,5 kg de correcteur azoté, pour une production de 25 kg de lait.

Ration chez Yann Allanic : 7 kg de maïs, 5 kg d'ensilage d'herbe et 3 kg de betterave en MS. Complémentation au DAC entre 1 et 2 kg de correcteur azoté, « je suis en sous-complémentation azotée, par choix, sinon je dépasse mon quota ». (NDLR : il faudrait 2 kg de correcteur azoté par VL pour équilibrer la ration) Production moyenne : 17 litres par VL

Finalement pour Yann Allanic, « la betterave c'est même moins de travail que le maïs ; tout est fait par entreprise sauf le désherbage ! »

NATHALIE GOUÉREC, CEDAPA

## Planter les betteraves

*Economiser sur le prix de la semence, alléger le désherbage mécanique, voilà les motivations qui conduisent certains agriculteurs à repiquer la betterave. Explications de Gérard Charpentier, éleveur laitier bio de Kerper, qui a une longue expérience de la betterave.*

Les betteraves sont semées en pépinière (il s'agit de graines nues, multigermes) : « je sème les betteraves sur 1000 m<sup>2</sup>, mi-avril, avec un petit semoir à graine en ligne, tous les 15-20 cm, ce qui permet de faire un ou deux binages dans le rang ». 1000 m<sup>2</sup> qui fourniront du plant pour 2 ha environ.

La prairie qui accueille les betteraves est détruite en octobre avec trois coups de canadien, et il sème du seigle en couvert végétal en octobre-novembre : « le seigle a la faculté de pourrir le sol. Je ne charrue pas, je passe seulement le canadien plusieurs fois ». Le seigle pourra être pâturé en février-mars, ou pas, puis détruit par des passages de canadien. « A partir de juin, on a le temps de

faire des faux-semis jusqu'au repiquage des betteraves qui intervient fin juin-début juillet. Avec la betterave monogermes, le binage permet de bien gérer le désherbage entre les rangs, mais sur le rang c'est compliqué surtout si tu loupes les faux-semis de mai, ce qui arrive souvent... » Les plants de betterave sont arrachés à la main et repiqués avec une planteuse à choux (à deux rangs) : « il faut du personnel, au minimum 4 personnes et le chauffeur. Mais on rigole bien ; ça fait partie de notre motivation ! » En tout, il faut 3-4 heures pour arracher les plants et 8 heures pour repiquer, pour les 1,5 ha de Gérard Charpentier. « Les betteraves après sont nickel. Il suffit d'un ou deux binages. Mais en 2010 par exemple, on n'a pas biné du tout ! » Pour Gérard Charpentier, le seul point noir de l'itinéraire technique c'est l'arrachage : « on n'est pas bien équipé et c'est parfois difficile ». Avoir recours à l'automotrice d'un entrepreneur : « pourquoi pas ? Les rangs de betteraves sont néanmoins moins homogènes avec cette technique. Il faut voir si c'est un souci pour l'automotrice ».

## Réussir ses betteraves

Jacky Hamon, éleveur laitier à Trémargat, est un incondicional de la betterave. « En 2003, les betteraves avaient beaucoup de misère, mais elles se sont reprises avec les pluies d'automne. La betterave, ce n'est jamais foutu ! » Et ça assure un rendement plus régulier et supérieur à celui du maïs, entre 15 et 20 tonnes de MS (supérieur à 20 tonnes cette année). Dans la rotation, c'est une pompe à nitrates après prairie, et « elle permet d'augmenter le rendement du blé de 10 quintaux par hectare par rapport à un précédent maïs », estime quant à lui Patrick Le Fustec (Plouaret).

« La betterave, rajoute ce dernier, c'est le thermomètre du troupeau ; si une vache ne vient pas manger, tu peux être sûr qu'elle a un problème. »

« Toute la difficulté, c'est de réussir à maintenir les betteraves à peu près propres, pour pouvoir les récolter à la machine », explique Jacky Hamon. Pour nos deux expérimentés, si on désherbe tôt et qu'il n'y a pas trop d'écart entre les deux passages, l'affaire est à peu près gagnée : Patrick fait le premier passage environ trois semaines après le semis, et le deuxième passage 4 à 6 jours plus

tard. Il complète fin juin avec deux-trois passages de bineuse, « pour supprimer les chénopodes récalcitrants ». Jacky passe en général dans le champ arracher les betteraves qui montent et en même temps il s'occupe des pieds de chénopodes qui dépassent. Tous deux accordent une importance particulière à la lutte contre les graminées (chiendent, dactyle...), fréquentes après prairie. Attention à ne pas mélanger deux produits différents avec la même matière active, et à utiliser un pulvérisateur bien nettoyé des précédents traitements : un simple rinçage peut parfois ne pas suffire.

Autre point important, le stockage de la betterave : « il suffit de couvrir le tas avec une bâche (une vieille bâche d'ensilage), dans laquelle on perce des trous de 60 cm de diamètre tous les trois mètres. Si le silo est hermétique, la betterave pourrit... Quelques pneus autour, et le tour est joué ». Pour conserver la betterave jusqu'au 15 juin, Patrick Le Fustec préconise des tas qui ne dépassent pas 1,20 mètres de hauteur, couverts de 10 cm de paille, puis d'une bâche avec des trous d'aération.

## Le pâturage des betteraves au GAEC des trois sources à Hillion

Témoignage de Valérie Josset, une des associé(e)s du GAEC

En général, on met les vaches aux betteraves entre le 15 et 30 septembre, jusqu'à début décembre.

Les vaches sont dans une pâture d'un hectare environ avec un râtelier d'enrubannage et ont accès aux betteraves directement de la pâture, derrière un fil. Il faut que tous les vaches aient accès en même temps aux betteraves. Les animaux ne doivent pas avoir accès à plus d'un rang : le fil est assez éloigné des betteraves car les vaches « gourmandes » ont tendance à s'agenouiller pour attraper le plus de betteraves possibles. Nous mettons un double fil de sécurité quelques rangs plus loin.

Cette année, les vaches avaient accès environ deux heures par jour aux betteraves. Cela suffit amplement, elles arrachent entièrement le rang accessible pendant ce temps. Il n'y a pratiquement pas de perte. Cela représente environ 2 à 3 kg de MS dans la ration.

Il faut être attentif lors de l'introduction de la betterave, car les animaux les plus âgés ont tendance à manger beaucoup plus que les plus jeunes et il y a un risque d'acidose.

Le pâturage des betteraves ne fait pas monter le taux de butyriques. En revanche le taux protéique augmente de 1,5 à 2 points et on supprime durant cette période le concentré énergétique (blé broyé).

# Yann et Cécile Le Merdy : le souci de la cohérence

« On est très bien ici ! » L'appréciation de Cécile ne se limite pas à la géographie du lieu : entre Louargat, Gurunhuel et Belle-Isle en Terre, près du Méné Ho Guéné, le point culminant du secteur. Non, le bien-être est plus global et sans doute pas étranger à cette cohérence que Cécile et Yann revendiquent.



"On croit en notre système ; on a confiance en l'avenir", déclarent Yann et Cécile Le Merdy, jeunes éleveurs laitiers à Louargat.

Yann et Cécile se rencontrent sur les bancs de l'école, à Pommerit-Jaudy où ils vont suivre tous les deux une formation de BTS ACSE. Rapidement, ils ont le projet de s'installer ensemble en production laitière, « en Normandes et en herbe, même si ce n'était pas à la mode ! » Tous les deux font tous leurs stages dans des fermes herbagères. Cécile à Plouaret chez les Fustec, Yann dans une exploitation bio. Yann n'a jamais vu que de l'herbe chez son oncle à Péderneq, Cécile chez les parents a connu en revanche un système plutôt intensif. « Mon père aime beaucoup l'herbe, analyse Cécile, et il nous soutient dans notre démarche. Mais la voie intensive lui paraissait la seule possible. Souvent, les agriculteurs croient qu'ils sont obligés de faire comme cela ».

Au début, en 2005, Yann s'installe seul sur la ferme des parents de Cécile. Le salaire extérieur de Cécile sécurise l'installation. Dans la foulée, Yann construit un bâtiment neuf de l'autre côté de la route départementale, pour disposer de 50 hectares accessibles. Les 13 hectares autour des anciens bâtiments servent aux génisses. En 2009, Yann reprend l'exploitation de son oncle décédé, à Péderneq (17 ha et 90.000 litres de lait) et Cécile s'installe. Les cédants ont largement facilité la reprise en mettant tout le foncier en location ; les parents de Cécile avaient même rénové une maison voisine de l'exploitation pour laisser leur maison aux repreneurs.

## Trouver le niveau de production adapté à la ferme

Aujourd'hui leur système commence tout juste à se caler : de 21 ha de maïs, ils descendent progressivement à 7 ha, ont signé une SFEI en 2010 et surtout ont trouvé leur cohérence. « L'équilibre de la ferme se situe avec un troupeau de 65 vaches laitières, ce qui nous fait 60 ares d'herbe par vache. On produira ce qu'on peut produire avec ces 65 vaches en système herbager (soit environ 360.000 litres de lait vendus, pour un quota de 390.000 litres). » Si la quantité

n'est pas une priorité, la valeur ajoutée est recherchée. L'objectif est d'avoir de bons taux tout au long de l'année. La betterave fourragère est présente dans la ration de mi août à juin (jusqu'à 3 kg de MS par VL en hiver) : « cette année, on n'est jamais descendu en dessous de 33,5 de TP, et en ce moment on est à 36 ».

Les vaches sortent toute l'année, en fonction de la portance, et sont en ration tout herbe de fin avril à octobre (sauf la betterave à partir d'août). Paddocks de RGA-TB pour trois jours, gérés sans fil avant : « on a abandonné le fil avant pour des raisons de travail. En fait il faut partir sans se retourner le 3<sup>ème</sup> jour et le troupeau se calme très vite ! » L'acquisition des compétences en gestion de l'herbe ? « Yann n'a pas loupé une seule formation sur le sujet avec la Chambre ou le Cedapa ! » « Je n'ai jamais de refus à faucher, explique Yann. Si j'en crois Patrick Le Fustec, c'est signe que l'herbe n'est pas trop mal gérée. Je ne descends pas en dessous de 40 jours d'intervalle entre deux pâturages. »

## Pas d'investissement à venir, mais beaucoup de projets

Côté bâtiment, ils ont un peu tâtonné. Le système initial aire paillée – trottoir autonettoyant nécessitait trop de paille et il y avait les problèmes de mammites. Ils sont passés en logettes paillées en juin dernier : « on économise une quantité importante de paille. Côté travail, c'est différent et même très agréable. Les mammites ont totalement disparu ». Les leucocytes en revanche restent élevés, mais à cause de quelques vieilles vaches.

Yann et Cécile sont confiants dans l'avenir. Pas question désormais de nouveaux investissements, si ce n'est ajouter deux postes de traite : « on tient à dormir tranquilles ». Néanmoins, ils ne manquent pas de projets ! A moyen terme ils veulent passer en bio, - « je suis allergique au pulvé », explique Yann-, mais d'abord et surtout ils veulent se passer de soja : « j'ai vu récemment le film Le monde selon Monsanto. J'ai été écoeuré ; ce n'est pas logique de consommer du soja, qu'il soit non OGM ou bio. »

SUZANNE DUFOUR ET NATHALIE GOUÉREC

<b>La ferme</b>	<b>2 ha de betterave</b>
80 ha de SAU	60,5 ha d'herbe
63 ha groupés dont 50 accessibles aux vaches	<b>Résultats économiques 2011</b>
17 ha à 12 km	Coût alimentaire : 75 euros
360.000 litres de lait produits	/1000 litres (avec encore 16 ha de maïs)
65 VL	EBE / produit : 38 %
<b>Assolement pour 2012</b>	Annuités / EBE : 40%
10 ha de céréales	
7,5 ha de maïs	

## Taupins : jauger l'ennemi !

*Prairie de plus de cinq ans en précédent, historique à problème de la parcelle, terre légère et orientation sud : vous cumulez les facteurs de risque pour le taupin. Il peut alors être utile de poser des pièges pour estimer le risque.*

Le taupin est très sédentaire et s'installe dans les cultures pérennes (prairies, jachères...), dans lesquelles sa ponte sera protégée du sec par un couvert et ses jeunes larves nourries par l'humus superficiel. La difficulté principale vient de la longueur du cycle du taupin. En effet, le taupin boucle son cycle en cinq ans, dont quatre années au stade larvaire, donc ravageur. Avec des pontes tous les ans, on arrive rapidement à une situation où des larves de tous les stades se baladent dans le sol des prairies infestées.

### Un cycle de cinq ans, dont quatre au stade de larve

Inutile donc de vouloir se débarrasser des taupins en une seule campagne, d'autant plus que les larves effectuent deux migrations par an entre le sol superficiel et le sol profond (on peut les trouver jusqu'à 2 mètres de profondeur !) où elles se "terrent" pour échapper au froid de l'hiver et à la sécheresse estivale. La lutte contre le taupin s'envisage donc sous un angle de maîtrise de population sur plusieurs campagnes suivant le retournement d'une prairie.

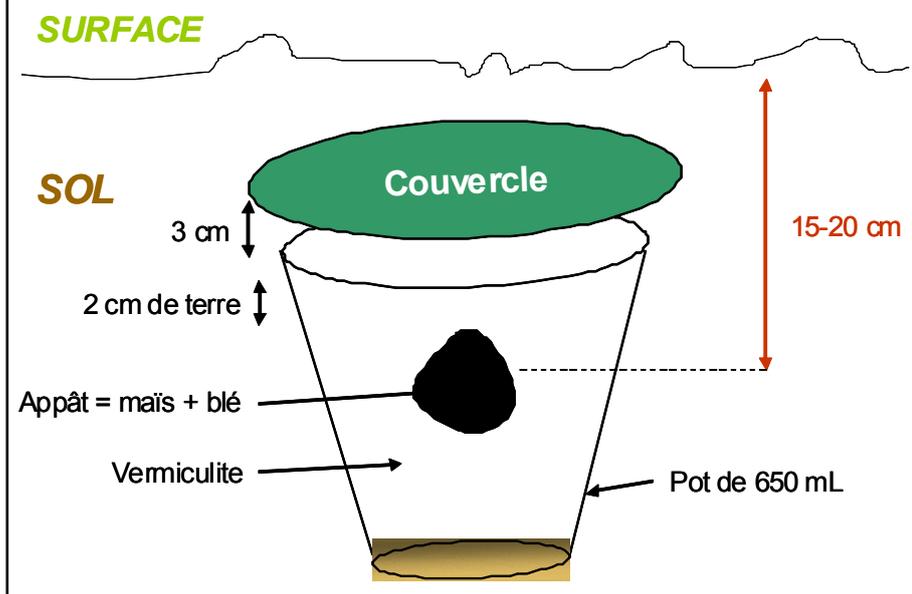
Les sols les plus à risque sont les sols légers qui facilitent les déplacements du ravageur et riches en matières organiques. Les dégâts les plus importants sont souvent constatés la deuxième année après retournement de la prairie. Une grille d'évaluation parcellaire du risque taupin construite par Arvalis est disponible et permet de déterminer rapidement si une surveillance fine de la parcelle est nécessaire ou non. Lorsque qu'un coup de bêche dans la parcelle ou l'historique de la parcelle laisse à penser que le terrain présente un risque fort, il est possible d'installer des pièges que l'on fabrique soi-même et qui donneront une indication sur la pression réelle.

### Maîtriser la population

Le procédé a été développé par l'Inra et l'Acta et consiste à enterrer 15 pots de fleur dans la parcelle à l'intérieur desquels on place un appât constitué de graines en germination. Les pièges sont ensuite relevés 15 jours après leur pose, le comptage permet de savoir s'il est

### Piège pour larves à taupins, 15 pièges par hectare en avril - mai

Ce sont des graines de blé et de maïs en germination qui servent d'appât. Relever les pièges 15 jours après les avoir posés. Le niveau seuil se situe à 0,5 larves par piège, soit 300 000 larves par hectare (Inra-Acta). Le piégeage doit être renouvelé une fois si aucune larve n'est détectée, car cela peut indiquer un manque d'activité temporaire.



### Les pistes à suivre...

Pas de solution miracle contre le taupin. Le GAB (groupement des agriculteurs bio) met à l'essai deux protocoles.

- essai d'un ferment de céréales biologiques, produit par une société allemande, le Kanne-Flüssig liquide, qui aurait une action répulsive sur le taupin. Avantage du produit : il n'est pas très coûteux (3 euros par litre), mais son efficacité reste à vérifier. Le protocole prévoit deux applications, l'une au semis, l'autre 15 jours plus tard à la dose de 20 litres par ha. Un premier essai a été tenté l'an passé : le produit n'avait pu être appliqué la seconde fois car il avait fermenté entre les deux applications et bouchait les buses du pulvérisateur. Les résultats sur le taupin se sont avérés non concluants en un seul passage.

- l'introduction dans la rotation d'une moutarde brune (par exemple après prairie implantation d'une céréale de printemps, puis moutarde brune avant un maïs), qui serait fauchée en février-mars, puis enfouie deux semaines plus tard. L'effet recherché est celui de la biofumigation\*, pratiquée surtout en maraîchage.

\*La biofumigation est une méthode biologique visant à réduire le nombre de pathogènes, de ravageurs et de semences de mauvaises herbes dans le sol. Elle est basée sur l'utilisation de plantes riches en glucosinolates, principalement des crucifères, qui sont broyées puis en général recouvertes d'une bâche pour favoriser leur décomposition. Lors de la décomposition de ces plantes, les glucosinolates sont transformés en molécules volatiles et toxiques pour certains organismes du sol.

Contact : Régis Le Moine - GAB 22 - 02.96.74.75.65

- Selon les bios, le gros sel serait efficace sur le taupin, mais à des doses fortes type 400 kg par hectare, ce qui pose le problème du coût et, à moyen terme, de la salinisation des sols.

- Un adhérent nous a aussi envoyé la publicité d'un "engrais foliaire et répulsif anti-taupins", Coléofar T, distribué par la société Lgbiotech à Lohéac. A base de calcium, phosphore, Magnésium, Zinc,...

Préconisation : deux applications sur maïs, stade 2-3 feuilles et stade 4 - 10 feuilles, 5l/ha. Coût du produit : 7,50 euros par litre

Information donnée sans aucune garantie, mais si certains font des essais, l'Echo est preneur de vos retours ! Le produit est homologué en bio.

utile de traiter, en référence à un seuil d'intervention. La pose des 15 pièges demande quand même trois heures de travail, c'est pourquoi il vaut mieux le faire sur les parcelles où l'on pense avoir la plus forte pression du ravageur. Les résultats donneront des indications pour le reste du parcellaire. C'est un peu lourd mais ça a le mérite de constituer une vraie estimation de la population, et donc d'être une alternative aux traitements systématiques.

## Toujours semer en conditions poussantes

Côté moyens alternatifs de lutte, outre les rotations longues incluant des cultures non-hôtes (blé noir, crucifères, pois, lin), l'idée principale est de reculer les dates de semis pour éviter au maximum les deux fenêtres de dégâts (fin d'été/début automne et surtout début du printemps), et d'en profiter pour effectuer des façons culturales qui nuiront aux larves. Un maïs semé en sol réchauffé et en conditions poussantes aura beaucoup moins de chances d'être attaqué par le taupin qu'un maïs semé en sol trop frais. Pour lutter contre les taupins mieux vaut un maïs qui pousse vite ! Les œufs et les larves du taupin sont très sensibles à la sécheresse, par exemple deux heures à l'air libre suffisent à tuer une jeune larve. L'idée est donc de réaliser des façons culturales pour les mettre en surface ou en conditions sèches. Ainsi faux semis, travaux du sol estivaux, binages et hersages permettent de limiter la population des taupins. Les interventions au printemps permettent d'atteindre les larves avancées donc celles qui font le plus de dégâts, tandis que les façons culturales d'été permettent de détruire œufs et plus jeunes larves, donc de contenir l'épidémie. La destruction de la prairie l'année précédant le semis peut aussi être une bonne solution quand c'est possible.

## Faire sécher les larves

En cas d'attaques très importantes, il est toujours possible de traiter chimiquement, mais le Cruiser sur maïs semble encore plus néfaste que le Gaucho pour les pollinisateurs, il est coûteux et l'efficacité n'est pas assurée (on a des témoignages d'éleveurs qui ont eu une culture fortement impactée même avec des semences traitées). A n'utiliser donc qu'en dernier recours.

D'APRÈS EMMANUEL AUSSEMS  
ET CLÉMENCE FISSON

## Contre le taupin en patate bio

*Au GAEC de Langren à Plouaret, le passage en bio n'a pas bouleversé l'élevage laitier. En revanche, pour la culture de la pomme de terre c'est plus compliqué, en particulier par rapport au taupin. Témoignage sur les solutions envisagées, par un des associés.*

### La prairie est la maison idéale des taupins, alors il faut qu'on travaille sur la rotation.

Le principe de base c'est de pouvoir faire des déchaumages l'été, pour tuer les larves de taupins en les mettant au sec., avec des outils très légers pour assécher la surface du sol. Il organise donc sa rotation en conséquence. La prairie sera labourée en fin décembre-début janvier pour mettre en place un mélange céréaliier, normalement récolté à grains fin juillet. Au cours du mois d'août plusieurs déchaumages, un passage tous les deux à trois jours pour détruire les larves de taupins, puis l'implantation d'un couvert de crucifères (moutarde), qui n'est pas une plante hôte du taupin. Le couvert sera détruit fin février début mars, avec un outil à dents qui travaille sur 10 cm, pour incorporer le couvert à la terre. Fin mars-début avril, je laboure et je plante les pommes de terre. Quand la pomme de terre est plantée et pré-butée, j'apporte 400 kg de sel à l'hectare. Suit une période d'observation des tubercules, pour voir s'il y a des attaques de taupin : c'est l'équivalent des pièges à taupins que l'on met avant le semis de maïs. Moi mon piège c'est le tubercule. S'il y a des attaques de taupins, il étudie la possibilité d'utiliser un répulsif homogué en bio.



Larve de taupins, sur un pied de maïs (photo ARVALIS)

### L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, Bât. Groupama, BP 332, 22193 Plérin cedex  
02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr  
Directeur de la publication : Robert Hamon

Comité de rédaction : Pascal Hillion, Joël Le Calvez, Michel Le Voguer, Laurence Le Métayer-Morice, Suzanne Dufour, Christophe Carro, Georges Etesse, Valérie Josset

Mise en forme : Nathalie Gouérec  
Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier

Impression : RoudennGrafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.

N° de commission paritaire : 1113 G  
88535 - ISSN : 1271-2159

### Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

*l'écho du CEDAPA* BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Je m'abonne pour :

**1 an** (6 numéros)      **2 ans** (12 num.)

Nom : .....	Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant	18 €	27 €
Prénom : .....	Non adhérent, établissement scolaire	27 €	45 €
Adresse : .....	Soutien+organismes, entreprises	39 €	60 €
Commune : .....	Adhésion 2012	50 €	
CP : ..... Tél : .....			
Profession:.....			

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

J'ai besoin d'une facture